

NOTE D'INFORMATION

PERMANENCE POUR COMMANDE D'ARBRES FRUITIERS

M. Christophe WEYRATH assurera une permanence les mardis **30 septembre** et **14 octobre 2025**, au siège de notre Syndicat situé au 450 rue de la Forêt à Cappel, afin de recueillir vos commandes d'arbres fruitiers.

Important : Un acompte de 50 % vous sera demandé lors de la commande. Celui-ci ne sera encaissé qu'après l'enlèvement de votre marchandise.

Merci de votre compréhension.

APPEL AUX PRODUCTEURS DE JUS DE POMME

Nous rappelons à tous les producteurs souhaitant presser leur récolte qu'il est impératif de prendre rendez-vous par téléphone en composant le **07 86 03 48 11**.

Les prises de rendez-vous sont possibles tous les jours de la semaine jusqu'au **mercredi 15 octobre 2025**. Merci de votre coopération !



UNION DÉPARTEMENTALE des SYNDICATS et ASSOCIATIONS ARBORICOLES et HORTICOLES, des RECOLTANTS
FAMILIAUX de FRUITS et PRODUCTEURS d'EAU-de-VIE NATURELLE de la MOSELLE

